

Chers parents,



Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- [accueil des nouveaux parents \(Lundi 31/08/2020 à 18h\),](#)
- [représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,](#)
- [animation des ventes de pains aux chocolats, des sapins de Noël, des chocolats de Noël et Pâques,](#)
- [organisation de la tombola de Noël, du vide-greniers et de la kermesse de l'école.](#)

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 956 000 adhérents. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf. Projet du mouvement, téléchargeable sur le site www.apel.fr), l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- Famille & éducation, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.
- Apel Service, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues, ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

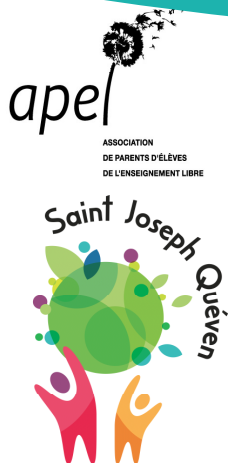
Voici les coordonnées téléphoniques du Service d'information et de conseil aux familles de notre région : Mme Florence MOREN au 02 97 46 02 40 ou apel56icf@orange.fr

[Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'Apel et la cotisation, d'un montant minimum de 20,00€ \(cf. Bulletin d'adhésion\).](#)

L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.
L'Apel nationale, ainsi que vos Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit.
Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale 277, Rue Saint Jacques - 75240 PARIS Cedex 05, ou à l'Apel d'établissement à l'adresse suivante : 1, Rue Julien Moëlle 56530 QUEVEN

BULLETIN D'ADHESION A L'APEL DE L'ECOLE SAINT JOSEPH POUR L'ANNEE 2020-2021

APEL ECOLE SAINT JOSEPH - 1 RUE JULIEN MOELLO - 56530 QUEVEN



L'Apel de l'école est une association constituée de parents d'élèves bénévoles.

L'un des objectifs de l'Apel est d'accompagner l'équipe éducative pour donner à nos enfants toutes leurs chances de s'épanouir.

L'UNE DES ACTIONS DE L'APEL VISE A RECOLTER DES FONDS.

Ces fonds participent à la mise en place des projets de l'école :

L'Apel, par son dynamisme et son soutien apporte un réel service à l'établissement !

Mr/Mme/Mlle (Nom & prénom) :

Adresse complète :

Adresse mail :

Téléphone(s) :

Nom et prénom de l'aîné(e) scolarisé (e) à l'école:

En classe de :



J'ADHERE A L'APEL POUR CETTE ANNEE 2020-2021 ET JE VERSE:

- ☐ **20,00 €** de cotisation annuelle et familiale* (soit 16,00 € pour le Mouvement Apel + 4,00 € pour l'Apel de l'école)
- ou
- ☐ **4,00 €** de soutien pour l'Apel de l'école, si j'ai déjà versé ma cotisation familiale dans un autre établissement.
- ☐€ Don libre pour l'Apel de l'école.

Soit une cotisation totale de € (Merci de compléter le montant et de libeller le chèque à l'ordre de l'Apel)

*** Ma cotisation comprend l'abonnement au magazine Famille & Education (5 numéros/an).
Les nouveaux abonnés recevront leur 1^{er} magazine à partir du mois de janvier 2021 !**

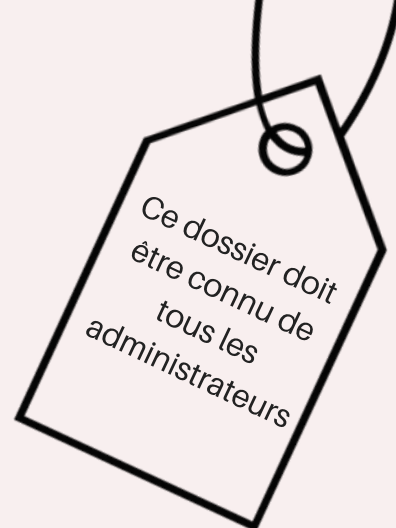
**DEVENIR ADHERENT A L'APEL SIGNIFIE QUE VOUS SOUTENEZ NOS ACTIONS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT,
LE MOUVEMENT DES APEL, ET NOTRE PLACE DE PARENTS.**



**SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DAVANTAGE, VOUS POUVEZ REJOINDRE
NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE.**

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

APEL DU MORBIHAN



Dossier de rentrée

Une année en Apel d'établissement



**Engagés
ensemble**

**pour l'avenir
de nos enfants**

apel 



L'Apel joue un rôle clé dans la vie de l'établissement

"Nous faisons partie de la communauté éducative à part entière. Nous voulons jouer tout notre rôle dans la réflexion et l'action éducative mises en place au sein de l'établissement. "

(Extrait du Projet du mouvement des Apel)

L'Apel est la plus importante association nationale de parents d'élèves

90 ans
d'histoire

Présente dans
5 000
établissements

Au service de
2 millions
d'élèves

Plus de
950 000
adhérents

"Le mouvement des Apel représente les familles qui, dans la diversité de leurs identités sociales, culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses, ont librement choisi de confier leurs enfants à un établissement catholique d'enseignement. "

(Extrait du Projet du mouvement des Apel)

L'Apel, c'est une équipe de parents bénévoles ayant acquittés une cotisation, engagés dans la vie et l'animation de l'établissement. Elle travaille en partenariat avec le chef d'établissement, oeuvrant pour toutes les familles, qu'elles soient adhérentes ou non à l'association !

Ses missions principales:

- accueil des nouveaux parents ;
- formation des équipes de parents-correspondants ;
- animation du bureau de documentation et d'information sur l'orientation (BDIO) ;
- représentation des parents au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion (Ogec) dont le président(e) est membre de droit ;
- organisation de conférences-débats, de la fête de l'école ; d'événements ludiques, du pot de rentrée ;
- représentation auprès des élus locaux ;
- mise en place d'actions pour aider au financement des projets de l'établissement.

Les parents sont membres de la communauté éducative et y jouent un rôle essentiel.

Chaque parent d'élève est un acteur de la vie de l'établissement, comme les autres membres de la communauté éducative (chef d'établissement, équipe enseignante, personnel d'encadrement et administratif, gestionnaires, élèves, etc.)



Zoom sur l'Apel d'établissement, cœur du mouvement

L'Apel d'établissement constitue le **cœur de notre mouvement**. Mais, pour jouer pleinement son rôle et pouvoir **bénéficier de l'aide du mouvement**, elle se doit de **rester en relation régulière avec son Apel départementale**.

Reconnue comme **seule association officielle de parents d'élèves** par l'Enseignement catholique, l'Apel dispose d'une **place spécifique au sein de l'établissement scolaire**. **Membres à part entière de la communauté éducative**, les parents sont des partenaires de l'établissement, et participent à ce titre à son fonctionnement.

L'Apel est une **véritable force de proposition** mais attention toutefois à **ne pas s'immiscer dans la pédagogie car son rôle est uniquement éducatif !**



Une association Loi 1901

L'Apel, dans un établissement scolaire, est constituée sous la forme d'une **association Loi 1901**. Cette forme juridique lui permet, outre une **reconnaissance juridique**, de disposer d'une **organisation pérenne**.

Les statuts en sont le mode d'emploi. Ils fixent le cadre général de l'organisation et son fonctionnement.

Il est important que tous les membres du conseil d'administration en aient pris connaissance!

Depuis juin 2019, il est demandé à toutes les Apel d'établissements d'adopter de nouveaux statuts. Rapprochez-vous de l'Apel du Morbihan pour vous assurer que votre Apel est bien à jour.

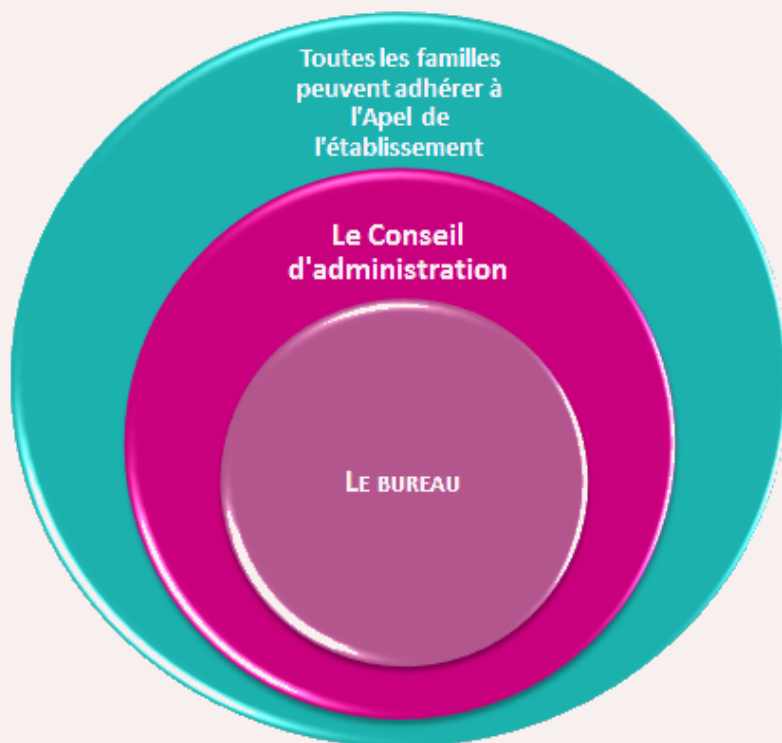
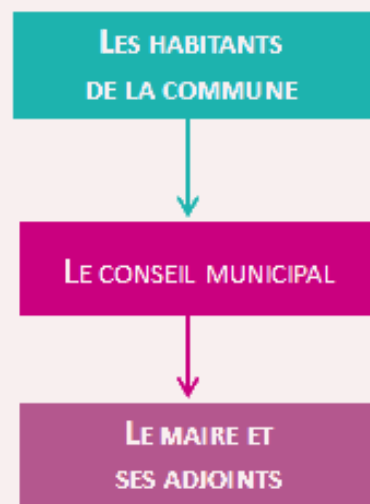
La cotisation

L'adhésion à l'association se traduit concrètement, conformément aux statuts, par le versement d'une cotisation. Les cotisations sont en effet les seules ressources du mouvement.

En même temps qu'une marque de dynamisme de votre Apel, les adhésions sont le moyen d'assurer et de développer les services proposés par les différents échelons du mouvement. Il est donc essentiel d'apporter un très grand soin à leur collecte.

L'adhésion doit être proposée à **toutes les familles de l'établissement !** Et rappel important: **tous les membres du CA de l'Apel doivent adhérer.**

En comparaison...



LES ADHÉRENTS

Tous les parents des enfants scolarisés dans l'établissement, ayant acquittés leur cotisation annuelle, sont adhérents à l'Apel.

Tous les adhérents se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale pour:

- Entendre la présentation des comptes et des rapports d'activités de l'association pour l'année écoulée.
- Entendre le Président, au nom du bureau, présenter les orientations et projets pour l'année à venir.
- Procéder au renouvellement et à l'élection des membres du conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé des administrateurs élus par les adhérents lors de l'assemblée générale, pour 3 ans renouvelable.

Ils sont à jour de leur cotisation.

Le nombre des membres est à définir dans les statuts ou dans le règlement intérieur, selon l'importance de l'établissement: généralement de 3 à 15.

Le conseil d'administration représente et administre l'association.

Il élit les membres du bureau.



LE BUREAU

Selon les statuts de l'Apel, les membres du bureau sont élus chaque année par les membres du conseil d'administration.

Ils sont à jour de leur cotisation.

Le bureau assure, sous le contrôle du CA, la gestion de l'association.

Il peut être constitué de la manière suivante:

- Un président et un vice-président.
- Un trésorier et un trésorier-adjoint
- Un secrétaire et un secrétaire-adjoint..

Chaque année, l'Apel du Morbihan propose aux Apel d'établissements une formation sur le fonctionnement de l'association et le rôle des membres du bureau.

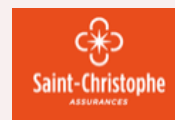


L'Apel... Devoirs et obligations

Déclarer la nouvelle équipe

- **auprès de l'Apel du Morbihan** via la fiche "Mise à jour du bureau" en téléchargement sur notre site internet.
- **auprès des service préfectoraux.** Privilégiez une déclaration en ligne pour une gestion plus rapide : service-public.fr, rubrique associations. Le récépissé est disponible sur votre espace en ligne.
- **auprès de la banque** en cas de changement de président et/ou trésorier. **Pièces à fournir :** copie des statuts Apel certifiés conformes, copie de pièce d'identité, justificatif de domicile, procès verbal d'élection. Le chéquier Apel doit être au nom et à l'adresse du siège social et non au nom et adresse personnelle du trésorier!
- **auprès des partenaires** comme l'équipe enseignante, l'Ogec, la mairie, les familles de l'école et les intervenants ponctuels.
- Inscrivez-vous à l'espace privé du site www.apel.fr. L'inscription permet à chaque membre d'accéder aux actualités et ressources réservées aux parents engagés.

Les assurances



La **mutuelle Saint Christophe** est partenaire de nombreux établissements d'Enseignement Catholique. Si tel est le cas chez vous, sachez que les **bénévoles Apel** (ponctuels ou investis dans l'équipe) **sont couverts** par le contrat de base souscrit par l'Ogec.

Sinon, avant de souscrire votre propre assurance responsabilité civile, vous devez questionner l'assurance de l'Ogec pour vérifier l'éventuelle couverture de l'Apel.



Les manifestations

- **Autorisation** d'organiser **6 manifestations par an** de soutien ou de bienfaisance, exonérées de TVA et d'imposition.
- **Ouverture temporaire de débit de boissons**, avec ou sans alcool. Formulaire à envoyer auprès de la mairie au minimum 15 jours avant la manifestation.
- **Annonce auprès de la mairie** des dates, lieux et horaires des manifestations (occupation de l'espace public, rassemblement de personnes...)
- **Déclaration à faire en préfecture** lors d'une tombola, d'un loto ou d'un vide-grenier.



Vous êtes nouveau président ou Vous conservez la présidence

Rencontrer le chef d'établissement

- afin de faire le point sur la rentrée scolaire et les **projets à venir**. De ces rendez-vous, de nouvelles initiatives Apel pourront voir le jour.
- échanger sur une **idée d'action fédératrice et éducative**.

Prévoir votre assemblée générale

- **avant le 30 novembre** (selon les statuts) si vous conservez la présidence.
- **le président de l'Apel du Morbihan** ou son représentant **est membre de droit** de votre Apel. Pensez à lui transmettre par mail une invitation: apel56@orange.fr

Accomplir les démarches de déclaration *(Complément d'informations en page 4)*

- auprès de **l'Apel du Morbihan, des services préfectoraux, de la banque** pour une modification de signataire (si élection d'un nouveau président et/ou trésorier), **de l'Ogec, du chef d'établissement, de la mairie, des familles** (trombinoscope ou journal d'école) et **des partenaires habituels**.

Lancer la campagne d'adhésions

- auprès de **toutes les familles**.
- télécharger sur notre site internet le manuel d'aide "**COTISATIONS Mode d'emploi**" et le bulletin d'adhésion.
- **faire figurer le montant de la cotisation sur la facture de scolarité**, en précisant le caractère volontaire de l'adhésion et signer une convention de mandat avec l'Ogec. Rapprochez-vous de votre Apel départementale pour plus d'informations.



Cf document "Solliciter l'aide de l'établissement pour favoriser l'adhésion à l'Apel"

Faire vivre et dynamiser l'équipe

Pour investir chacun des membres de l'équipe, il est important d'écouter et de connaître les attentes et les idées de chacun !

Pour intéresser de nouveaux parents, un travail en commission peut profiter à des membres qui souhaitent s'investir sur une ou plusieurs thématiques spécifiques. Pour participer au travail d'une commission, il n'est pas nécessaire d'être membre du conseil d'administration. Adhérer à l'Apel d'établissement est suffisant.





Organiser l'Assemblée Générale

Pour être en conformité avec les statuts, la tenue d'une assemblée générale annuelle est obligatoire. Il s'agit de rendre compte des activités et comptes de l'association aux adhérents. Ces derniers procèdent également à l'élection des personnes qui constitueront l'équipe Apel (= Conseil d'administration).

Quand doit-elle avoir lieu ?

Selon les statuts types de l'Apel, au plus tard le 31 octobre de l'exercice en cours.

Qui est invité ?

Tous les membres de la communauté éducative: les familles, le président Ogec, le chef d'établissement, le président de l'AEP, le personnel non enseignant, l'équipe éducative, le prêtre de la paroisse, le maire ou l'adjoint à la vie scolaire, le président de l'Apel du Morbihan en tant que membre de droit ainsi que les partenaires avec qui vous avez oeuvré l'an passé...

Qui vote ?

Les membres à jour de leur cotisation Apel + le membre de droit (président de l'Apel du Morbihan ou son représentant).

Les membres investis dans l'association sont les premiers à devoir s'acquitter de leur cotisation familiale.

Émargement des participants: faire la distinction entre les votants et les non votants. Comptabiliser les pouvoirs.

Quoi voter ?

Bilan moral: rôle, missions, présentation du mouvement Apel.

Rapport d'activités de l'année écoulée.

Rapport financier en incluant le vote de la cotisation Apel (part Apel d'établissement).

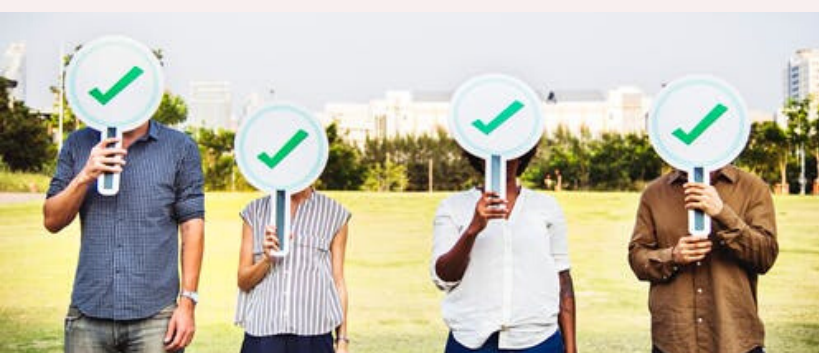
Présentation du budget prévisionnel.

Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration et renouvellement du 1/3 sortant.

Demander l'accord à l'assemblée pour un vote à main levée. En cas de refus, prévoir un vote à bulletin secret.

Les petits +

- **Soignez l'accueil** et veillez au **fléchage** pour les nouveaux parents ; prévoir une personne à l'entrée de la salle.
- **Mettre à disposition** des numéros du magazine Famille & Education, des fascicules Apel, des bulletins d'adhésions.
- **Utiliser un Roll Up** Apel (à commander auprès de l'Apel56), des **vidéos** et un **support PowerPoint** (en téléchargement sur notre site) ; **reportage photos** des événements marquants de l'an passé...
- Prévoir un **temps de parole** pour le chef d'établissement et/ou le président Ogec.
- Organiser une **conférence-débat** ;
- En école, proposer un **système de garderie** pour faciliter la venue des familles...



Le magazine FAMILLE & éducation



Le magazine de l'Apel propose tous les 2 mois des informations pratiques, des témoignages, des conseils et des pistes de réflexion sur la scolarité et les grandes questions éducatives

La plateforme téléphonique APEL SERVICE



Une équipe de spécialistes (psychologues, éducateurs spécialisés, conseillers scolaires, etc.) répond à toutes les questions des parents. L'anonymat et la confidentialité sont garantis.

Les sites internet:

www.Apel.fr

<http://departement56.sites.apel.fr>

et la page Facebook "Apel du Morbihan"



Le service

Informations et conseil aux familles



Un accueil personnalisé et gratuit. Des informations et des conseils sur l'orientation scolaire, les études, les métiers. Un accompagnement des parents ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

Conférence-débat



L'Apel du Morbihan propose aux Apel des conférences clé en main, autour de plusieurs thèmes en lien avec la parentalité. Nous vous réalisons une affiche, un tract et nous communiquons l'évènement sur notre page Facebook.

Des outils de communication



Roll up à personnaliser, affiches, dépliant parents, vidéos, plaquette institutionnelle, projet du mouvement, etc.